

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 31-2020/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

portant modification de la délibération n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° 19522-2020/1-ACTS/SG du 24 avril 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 7 MAI 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : À l'article 23 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) MWE ARA, les mots : « *Monsieur Philippe MICHEL* » sont remplacés par les mots : « *Madame Emmanuelle KHAC* ».

ARTICLE 2 : À l'article 147 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la société calédonienne de transports aériens (AIR CALEDONIE), les mots : « *Monsieur Briec FROGIER* » sont remplacés par les mots : « *Madame Naïa WATEOU* ».

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.